

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Mairie de Vouillé
3 Place François Albert
86190 VOUILLÉ

Monsieur Le Maire,

Je soussigné(e) (1) : ☐ M. ☒ Mme

Nom : DELAUNE

Prénoms : Sylvie

Profession ou qualité : Présidente

Adresse : 3 Place François Albert

86190 Vouillé

Association : AS Vouillé 86 Jogging

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie 3 ☐ catégorie 4 (3)

Lieu : Taverne

Du : 08/02/20 à 7 heure(s) ..

Au : 08/02/20 à 14 heure(s) ..

et Du : à .. heure(s) ..

Au : à .. heure(s) ..

A l'occasion de (4) :

Fait à : VOUILLÉ

Le : 20/01/2018
16/01/20
Signature,



ARRETE DU MAIRE N° 02/26

Le Maire de Vouillé

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3334-2 et L.3352-5 du Code de la Santé Publique,

Arrête :

est autorisé(e) à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie :

du : 08/02 à 7 heure(s) .. au : 8/02 à 14 heure(s) ..

du : à .. heure(s) .. au : à .. heure(s) ..

à (5) : salle de Taverne Rte de la forêt

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité.

En mairie, le : 16/01/2020

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie, le lieu et heures

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie